

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/67339/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 31/05/2024

AGENT VISITEUR

Mathieu Laixhay

ADRESSE DU CONTRÔLE

Tienne du Try 47 - 1300 Wavre

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/01 12/10/2024



### COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

#TVA

Adresse

Tienne du Try 47 - 1300 Wavre

### SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation

Non

Situation du réservoir

Dans le garage

Localisation du dépôtage

Sur le réservoir

### RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	2100	Année d'installation	inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	1,44/0,74/1,99		
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

### CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne pas
Type de raccordement au système de chauffage	Bi-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Pas Conforme	Système anti-débordement	absent
Système de mesure de niveau	présent - non conforme	Autres raccords	Pas conforme
Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche	Pollution en dehors du réservoir	Non

### AUTRE(S) REMARQUE(S)

Cette citerne a une capacité de moins de 3000 litres. Elle n'est pas soumise à la réglementation qui sert de base à ce contrôle. Ce rapport est fourni à titre informatif uniquement.

La conduite de ventilation n'est pas conforme

Le montage réalisé de la jauge sur le côté du réservoir est interdit. A démonter

Placer un système anti-débordement : sifflet ou sonde

Il faut rendre le système anti-débordement démontable afin de pouvoir vérifier la longueur de la tige

Le réservoir n'est pas soumis à la réglementation en vigueur (< 3000 litres).



Ce rapport est fourni à titre informatif. L'étanchéité est assurée et il n'y a pas d'obligation de remise en conformité (bien que vivement conseillé).

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Wavre

Signature du technicien

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/67339/C01:1

### › ANNEXES

Chambre de visite et accessoires

